



Evolutions Novembre 2022

Support partenaires

OFFRE "TUTEURS"

INTÉGRATION DE LA PRISE
DE RENDEZ-VOUS DANS
L'APPLICATION MOBILE



RSA / Prime d'activité :
Déclaration du chiffre
d'affaires

REFONTE DES SERVICES EN
LIGNE :

Déclaration assurance
vieillesse

Gestion des étudiants
hospitaliers

Déclaration de décès d'un
enfant

OFFRE “TUTEURS”

OFFRE “TUTEURS”

Tout d’abord, quelques définitions...

Qu’est-ce qu’une « tutelle » ?

Une tutelle est une mesure qui permet à une personne de protéger et de représenter un mineur ou un majeur qui n'a pas toutes ses capacités.

Le juge des tutelles décide de confier à une personne (physique ou morale) cette protection.

Il existe plusieurs mesures de protection (Tutelle, curatelle, Mesures d’accompagnement judiciaires...).

Pour une personne bénéficiant d’une mesure de protection, nous allons utiliser le terme de « Protégé/protégée ».

Qu’est-ce qu’un tuteur ?

On désigne par le mot « tuteur » une personne chargée de veiller sur un mineur ou un majeur, de gérer ses biens, et de le représenter dans les actes juridiques. Selon la mesure de protection, on parle aussi de « curateur » ou de « mandataire ».

OFFRE “TUTEURS”

Quel impact pour la Caf ?

Les allocataires sous tutelle, curatelle renforcée ou jugement d’habilitation familiale

Ces allocataires ne peuvent pas réaliser leurs démarches directement. C’est le tuteur qui va les accomplir en leur nom. C’est principalement à ce public que s’adresse l’offre tuteurs.

Les allocataires bénéficiant d’un autre type de mesure de protection (mesure d’accompagnement judiciaire par exemple)

Les tuteurs (dans ces situations, on parlera également de « mandataires ») peuvent consulter le dossier de leur protégé mais l’allocataire reste le seul à pouvoir accomplir ses démarches administratives.

OFFRE “TUTEURS”

C'est quoi l'Offre tuteurs ?

Jusqu'alors les tuteurs ne pouvaient pas réaliser de démarches en ligne pour leurs protégés. Ils devaient utiliser les identifiants de leurs protégés pour consulter Mon Compte. Désormais, les tuteurs physiques vont pouvoir accéder directement au dossier de leurs protégés et à certains services en ligne :

- Consultation du compte caf de leurs protégés
- Gestion des mesures de protection via le tableau de bord tuteur.

OFFRE “TUTEURS”

C'est quoi l'Offre tuteurs ?

Pour les tutelles, curatelles renforcées et jugements d'habilitation familiale, les tuteurs ont également accès à certaines démarches en ligne en fonction du rôle de leur protégé sur le dossier (Allocataire, conjoint avec ou sans délégation de gestion). Il s'agit des :

- Déclaration trimestrielles RSA et Prime d'activité ;
- Déclarations de ressources Aide au Logement ;
- Déclarations de changement de situation.

Ils ont également accès aux formulaires de demande de prestations et peuvent les transmettre via la fonction « Transmettre un document ». Ils n'ont pas accès aux demandes de prestations en ligne dans cette première version.

L'offre tuteur est accessible sur www.caf.fr depuis l'espace allocataires Mon Compte.

CONNEXION
CREATION DE COMPTE



caf.fr

Allocataires ▾

Version Contrastée

Ma Caf 75

Mon Compte



Accueil

Actualités

Aides et démarches

Ma Caf

Le magazine Vies de Famille



À la une en ce moment

Le tuteur ou mandataire physique accède à son espace en cliquant sur Mon Compte depuis l'espace allocataires.



[Masquer -](#)

 **Votre Caf - 75** Retrouvez toutes les informations et modes de contact de la Caf de Paris.

Pour connaître les délais moyens de traitement de la Caf de Paris, [consultez nos indicateurs.](#)

CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale 

1 93 12 92 014 222

Se souvenir de moi

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

8 à 24 caractères 

[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

Première connexion ?

[Créer Mon Compte](#)

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Sur la page de connexion, un nouveau bouton permet d'accéder à l'environnement tuteur.

Tuteur ?

[Accéder à Mon Compte](#)



CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale 

1 93 12 92 014 222

Se souvenir de moi

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

8 à 24 caractères 

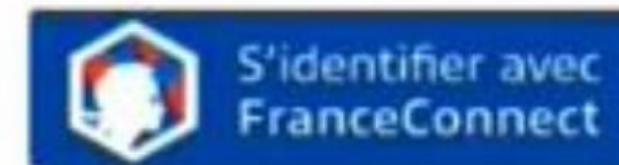
[Mot de passe oublié ?](#)

Se connecter

Je suis maintenant en contexte tuteur

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Je peux revenir en contexte Allocataire si je suis allocataire et que je souhaite me connecter à Mon Compte en tant qu'allocataire.

Première connexion ?

Créer Mon Compte

Allocataire ?

Accéder à Mon Compte

CONNEXION

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire.

Numéro de Sécurité sociale 

1 93 12 92 014 222

Se souvenir de moi

[J'ai un identifiant provisoire](#)

Mot de passe

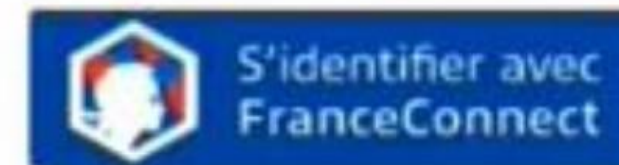
8 à 24 caractères 

[Mot de passe oublié ?](#)

[Se connecter](#)

OU

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à vos services en ligne.



[Qu'est-ce que FranceConnect ?](#)

Si c'est ma première connexion, et que je n'ai pas de compte allocataire, je peux le créer. Il s'agit de la même démarche de création de compte que pour un allocataire.

Attention ! Si je n'ai pas de Numéro de sécurité sociale, on va donc m'attribuer un identifiant provisoire. Cet identifiant provisoire ne permet pas d'accéder à l'offre "tuteur".

[Première connexion ?](#)

[Créer Mon Compte](#)

[Allocataire ?](#)

[Accéder à Mon Compte](#)



TABLEAU DE BORD

The screenshot displays the 'Mon compte tuteur' interface on the caf.fr website. At the top, there is a navigation bar with the 'caf.fr' logo, 'Allocataires' menu, 'Version contrastée' link, and user profile options like 'Déconnexion'. Below this is a secondary navigation bar with links for 'Accueil', 'Actualités', 'Aides et démarches', 'Ma Caf', and 'Le magazine Vies de Famille'. The main content area is titled 'Accueil > Mon compte tuteur' and features a header for 'ROMAIN ROUAUD'. Underneath, there are three main sections: 1. 'A SAVOIR' which states that the listed protected persons depend on the Caf des Yvelines and includes a 'Retrouver un protégé' button. 2. 'MES PROTÉGÉS' which lists 'FARID DAR-ALIA' with details on the types of benefits (tutelle, curatelle, etc.) and a link to 'Accéder au dossier'. 3. 'MES INFORMATIONS' which shows the user's email address, mobile and fixed phone numbers, and a 'Modifier' button. At the bottom of the 'MES PROTÉGÉS' section, there is a 'Un nouveau protégé ?' prompt with an 'Ajouter un protégé' button.

Le tableau de bord restitue l'ensemble des protégés connus à la caf du lieu de résidence du tuteur.

Depuis ce tableau de bord, il peut accéder au dossier Caf de chacun de ses protégés.

The screenshot shows the user interface of the 'caf.fr' website. At the top, there is a navigation bar with the 'caf.fr' logo, 'Allocataires', 'Version contrastée', and 'Déconnexion'. Below this is a secondary navigation bar with links for 'Accueil', 'Actualités', 'Aides et démarches', 'Ma Caf', and 'Le magazine Vies de Famille'. The main content area is titled 'Accueil > Mon compte tuteur'. The user's name 'SEBASTIEN SELLIER' is displayed at the top of the dashboard. Under the heading 'MES PROTÉGÉS', a message states 'Vous n'avez pas de protégé connu de la Caf de votre département.' and a blue button labeled 'Retrouver un protégé' is visible. To the right, under 'MES INFORMATIONS', the user's email 'sellier@yopmail.com' and phone numbers are listed, with a 'Modifier' button. At the bottom right, a section titled 'Un nouveau protégé ?' features a person icon and an 'Ajouter un protégé' button.

Pour les protégés qui ne résident pas le même département que le tuteur, celui-ci doit effectuer une recherche manuelle sur un autre département en cliquant sur "Retrouver un protégé". Si aucun protégé ne réside dans le même département que le tuteur, le tableau de bord est vierge.

Cette démarche est réalisée une fois pour toute. Lors des connexions suivantes, les protégés seront bien restitués.

COMPTE DU PROTÉGÉ



Suivant la nature de la mesure de protection, le tuteur peut agir, ou non sur le dossier de son protégé :



Tutelles, curatelles renforcées, jugement d'habilitation familiale

Le tuteur peut :

- ◆ Visualiser les éléments présents dans le dossier de son protégé ;
- ◆ Réaliser **certaines démarches**, pour le compte de son protégé

Il ne peut ni visualiser, ni modifier :

- ◆ Les coordonnées de contact
- ◆ Les coordonnées bancaires

Autres mesures de protection

- ◆ Le tuteur ne peut que visualiser les éléments présents dans le dossier de son protégé

Il ne peut ni visualiser, ni modifier :

- ◆ Les coordonnées de contact
- ◆ Les coordonnées bancaires



caf.fr

Allocataires

Version contrastée

Ma Caf - 45

Courriers



Déconnexion



Accueil Actualités Aides et démarches Ma Caf Le magazine Vie de Famille

Revenir à l'espace tuteur

Accueil > Mon compte

Vous êtes connecté en tant que tuteur de

FAI [REDACTED] IA

Mes dossiers

MES ALERTES

Allocation Adulte Handicapé : Pour calculer les droits de votre protégé, nous avons besoin de connaître ses ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite. >

Aide au logement : Pour calculer le droit à l'aide au logement de votre protégé, nous avons besoin de complément d'information sur ses ressources. >

Document manquant : Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin de pièces justificatives. Rendez-vous à la rubrique Mes démarches.

MES PAIEMENTS ET MES DROITS

Mon dernier paiement
le 05/09/2022

903,60 €*

Voir le détail >

* Versé à un tiers

Mes paiements et droits >

Mes attestations >

Mes ressources >

Mes dettes >

Mon quotient familial ⓘ : 0€

Télécharger ma dernière attestation

Télécharger mon relevé de compte d'août

MES DÉMARCHES

MON PROFIL

Je suis célibataire.

J'ai 1 enfant rattaché à mon dossier.

J'ai une activité non salariée depuis le 1 mai 2022.

Mon adresse:
RESIDENCE LES TILLEULS
10 CHEMIN CAMILLE PISSARRO
78500 SARTROUVILLE
FRANCE

Consulter ou modifier

Besoin d'aide ou de conseils concernant vos allocations.

Contactez ma Caf

24

caf.fr Allocataires Version contrastée Ma Caf - 45 Courriers Déconnexion

Accueil Actualités Aides et démarches Ma Caf Le magazine Vie de Famille

Revenir à l'espace tuteur

Accueil > Mon compte

Vous êtes connecté en tant que tuteur de
FAI [redacted] IA

Mes dossiers

MES ALERTES

- Allocation Adulte Handicapé** : Pour calculer les droits de votre protégé, nous avons besoin de connaître ses ressources trimestrielles. Merci de nous les déclarer au plus vite.
- Aide au logement** : Pour calculer le droit à l'aide au logement de votre protégé, nous avons besoin de complément d'information sur ses ressources.
- Document manquant** : Pour traiter votre dossier, votre Caf a besoin de pièces justificatives. Rendez-vous à la rubrique Mes démarches.

MES PAIEMENTS ET MÉS DROITS

Mon dernier paiement le 05/09/2022

Mes paiements et droits

MON PROFIL

Je suis célibataire.
J'ai 1 enfant rattaché à mon dossier.
J'ai une activité non salariée depuis le 1 mai 2022.
Mon adresse:
RESIDENCE LES TILLEULS
10 CHEMIN CAMILLE PISSARRO
78500 SARTROUVILLE
FRANCE

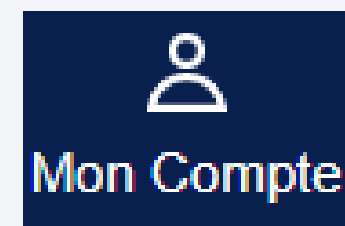
Consulter ou modifier

Il s'agit de la restitution exacte de Mon Compte allocataire.

En revanche, dans l'immédiat, le tuteur n'accède pas aux demandes de prestations en ligne. Il peut télécharger les formulaires, les compléter et les envoyer depuis la page « Transmettre un document » directement sur le compte du protégé.

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PRIME
D'ACTIVITE (PPA):
DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Jusqu'alors, les travailleurs indépendants devaient déclarer leur chiffre d'affaires brut. En cas de perception de plusieurs natures de chiffre d'affaires, l'abattement fiscal était effectué en fonction de la nature principale déclarée pour le trimestre.

Les personnes qui ont plusieurs types d'activité (Ex. Artisan + Profession libérale) ne pouvaient donc pas déclarer leurs revenus réels.

The screenshot shows a table for declaring resources for the months of October, November, and December 2020. The table has columns for 'Ressources', 'Octobre 2020', 'Novembre 2020', and 'Décembre 2020'. The rows are: 'Salaires', 'Revenus non salariés', 'Nature de l'activité non salariée', 'Indemnités chômage', 'Pensions alimentaires', and 'Aucune ressource perçue'. A dropdown menu is open for 'Nature de l'activité non salariée', showing options: 'Artisanale', 'Commerciale', 'Libérale', and 'Artistique'. Two purple arrows point to the 'Revenus non salariés' and 'Nature de l'activité non salariée' rows.

Ressources	Octobre 2020	Novembre 2020	Décembre 2020
Salaires <small>(il compte le montant perçu au titre du salaire net)</small>	500 €	500 €	500 €
Revenus non salariés <small>(entre autres revenus brut)</small>	200 €	300 €	300 €
Nature de l'activité non salariée	Préciser la nature Préciser la nature Artisanale Commerciale Libérale Artistique		
Indemnités chômage			
Pensions alimentaires			
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

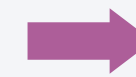
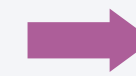
[+ Déclarer d'autres ressources](#)

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Depuis le 28 novembre :

- + Les revenus non salariés sont demandés en NET (après abattement fiscal)
- + La nature d'activité n'est plus demandée
- + Le chiffre d'affaires brut global est toujours demandé pour les besoins de contrôle
- + Les aides en ligne sont actualisées



Déclaration trimestrielle

Aliu Diallo

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant **prélèvement à la source au titre de l'impôt**, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Le montant perçu au titre du chômage partiel/technique, doit être déclaré dans la rubrique salaires.

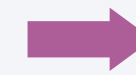
Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

+ [Déclarer d'autres ressources](#)

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Concrètement, cela signifie que l'allocataire qui exerce des activités indépendantes de nature différente, doit effectuer l'abattement fiscal sur chaque chiffre d'affaires puis les additionner. C'est ce montant qu'il doit nous déclarer.



Déclaration trimestrielle

Aliu Diallo

Déclarer les revenus

- perçus en France ou à l'étranger, même non imposables en France
- avant **prélèvement à la source au titre de l'impôt**, retenue ou saisie
- des mois où ils sont perçus (ex : si le salaire de mars est versé le 4 avril, il doit être déclaré pour le mois d'avril)

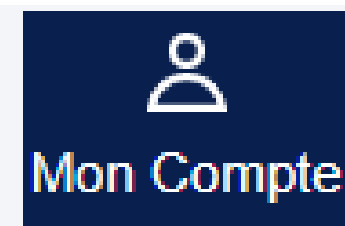
Ne pas déclarer les prestations familiales versées par la Caf ou la CMSA.

Le montant perçu au titre du chômage partiel/technique, doit être déclaré dans la rubrique salaires.

Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>


[+ Déclarer d'autres ressources](#)

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Aide en ligne associée à la rubrique "Revenus non salariés" :

“ Déclarer votre chiffre d'affaires net après abattement fiscal. Si dans le cadre de votre activité vous déclarez plusieurs natures de chiffre d'affaires, préciser le montant global de vos chiffres d'affaires réalisés après les abattements fiscaux relatifs à chaque nature (BIC ventes 71% , Presta Bic 50% , BNC 34%) ”



Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

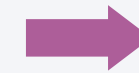


Aide en ligne associée à la rubrique "Chiffre d'affaires brut" :

“

Préciser votre chiffre d'affaires brut mensuel toutes catégories professionnelles confondues (BICventes, Presta BIC, BNC).

”

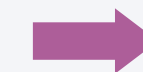
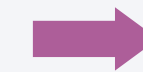


Ressources	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Revenus non salariés <small>(chiffre d'affaires mensuel net)</small>	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €	<input type="text" value="500"/> €
Chiffre d'affaires brut	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Indemnités chômage	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Pensions alimentaires	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €	<input type="text"/> €
Aucune ressource perçue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES



Mêmes impacts sur l'appli mobile



← Déclaration trimestrielle des ressour...

ALIU DIALLO

Mai 2022 ?

Ressources	Montant
Salaires <small>(y compris le montant perçu au titre du chômage partiel)</small>	
Revenus non-salariés <small>(Chiffre d'affaires mensuel net)</small>	200
Chiffre d'affaires brut	300
Indemnités chômage	
Pensions alimentaires	
Aucune ressource perçue <input type="checkbox"/>	
Déclarer d'autres ressources +	
Continuer	

DÉCLARATION TRIMESTRIELLE RSA / PPA : DÉCLARATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Même chose sur la demande de Rsa
et de Prime d'activité

1 ACCÈS 2 SITUATION 3 LOGEMENT **4 RESSOURCES** 5 COORD. BANCAIRES 6 RÉCAPITULATIF 7 PARCOURS SANTE 8 FIN

Revenus de l'activité non-salariée

Vous êtes créateur ou repreneur d'entreprise

Vous employez une ou plusieurs personnes

Vous connaissez le montant de votre dernier chiffre d'affaires annuel

Le régime fiscal correspondant

Montant du chiffre d'affaires

€

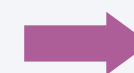
Période du A

Montant de votre chiffre d'affaires net ?

Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022
<input type="text" value="300"/> €	<input type="text" value="400"/> €	<input type="text" value="100"/> €

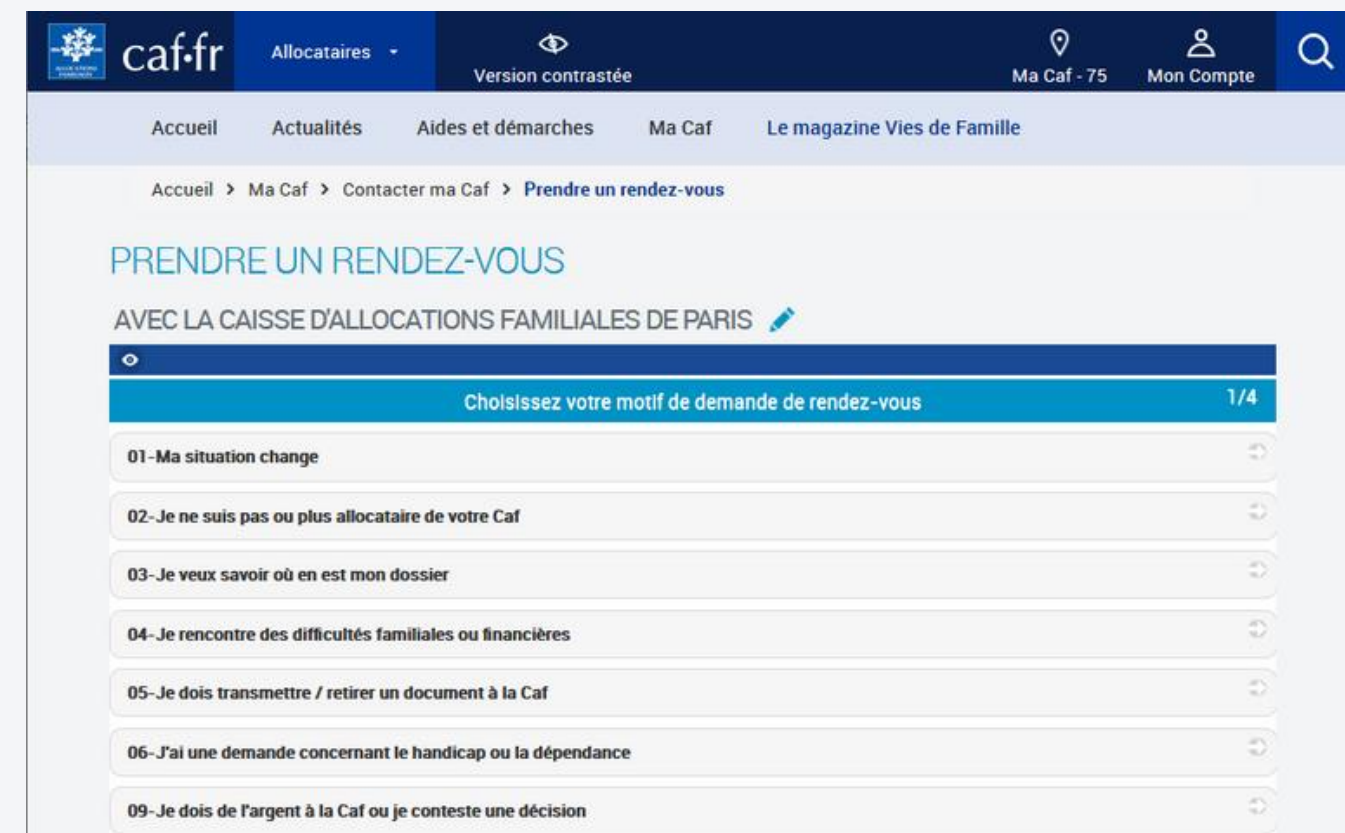
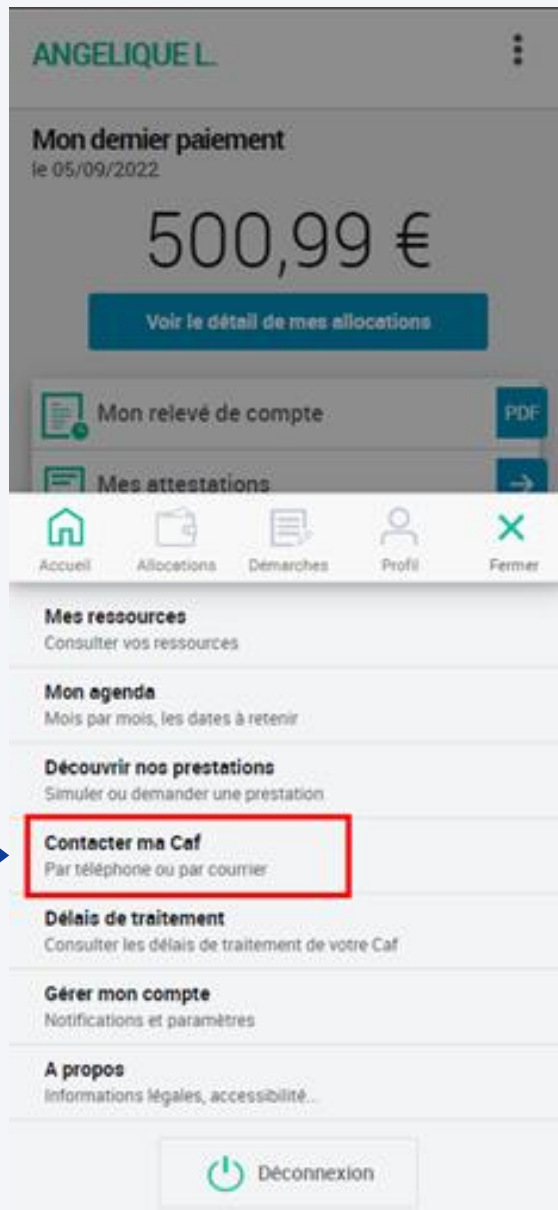
Revenus du travail et de la formation

Salaires ?



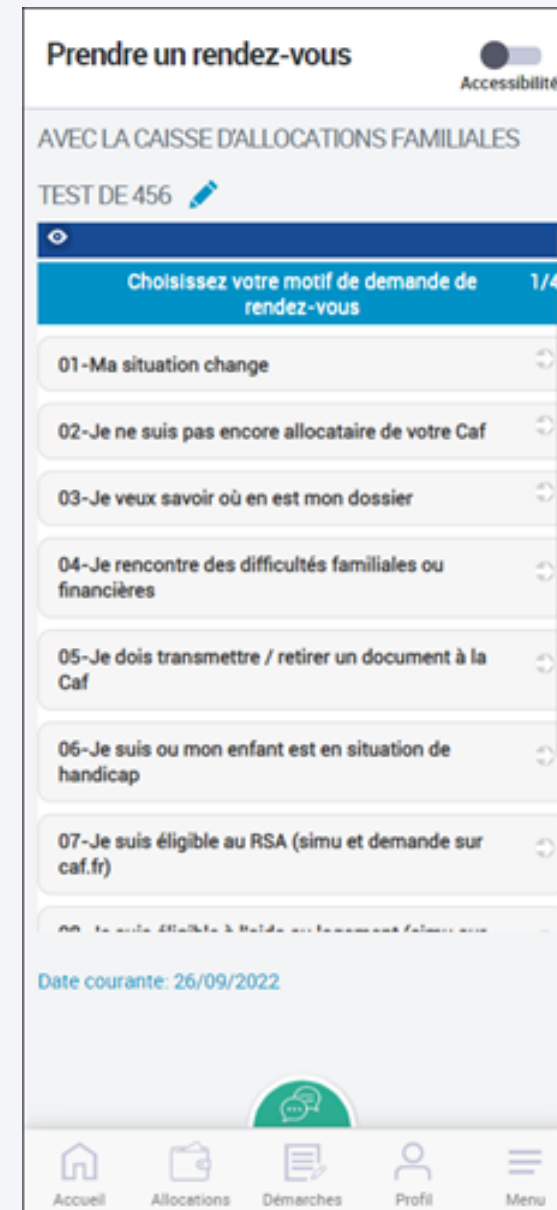
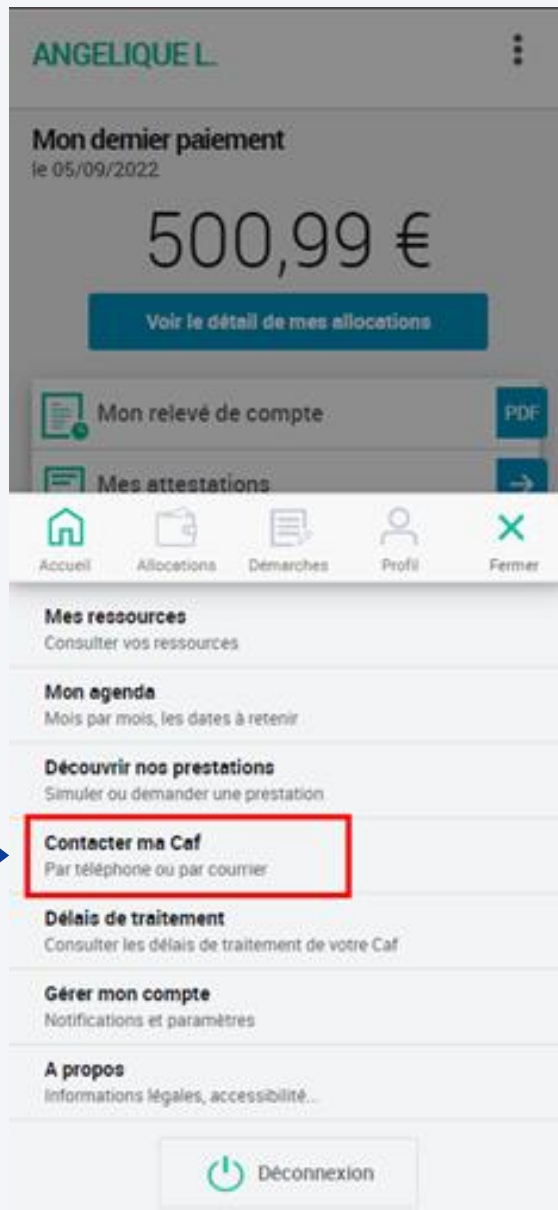
INTÉGRATION DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS DANS L'APPLICATION MOBILE

INTÉGRATION DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS DANS L'APPLICATION MOBILE



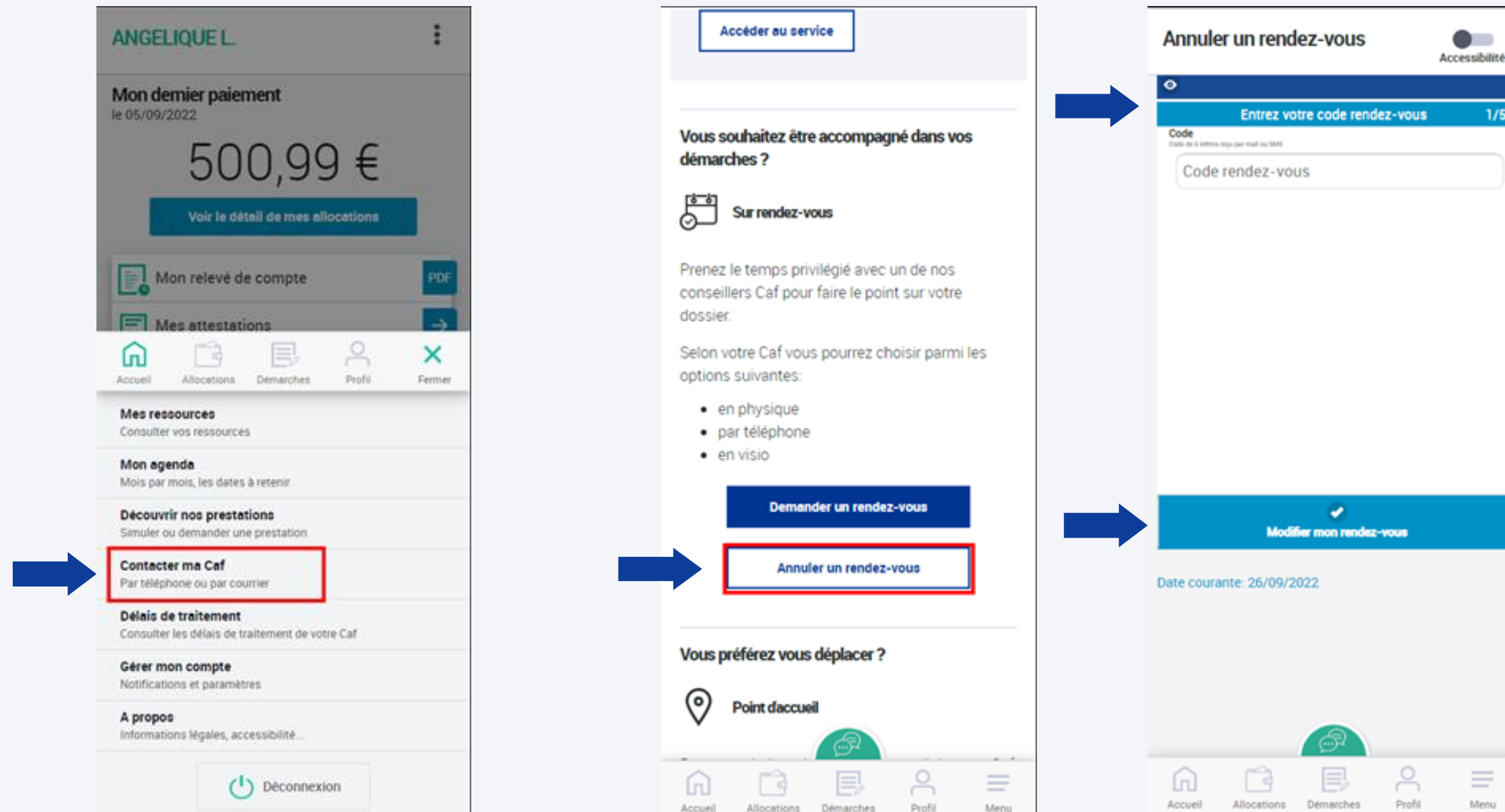
Jusqu'à présent, lorsque l'allocataire souhaitait prendre un rendez-vous depuis l'application mobile, il était rerouté vers le site caf.fr

INTÉGRATION DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS DANS L'APPLICATION MOBILE



Depuis le 28 novembre, cette fonctionnalité est intégrée et la personne peut prendre un rendez-vous avec l'application mobile.

INTÉGRATION DE LA PRISE DE RENDEZ-VOUS DANS L'APPLICATION MOBILE



Il est également possible de modifier ou d'annuler un rendez-vous depuis l'application mobile

REFONTE DES SERVICES EN LIGNE

ÉVOLUTIONS DE LA DÉCLARATION AVANTAGES VIEILLESSE INVALIDITE (Allocation Adulte Handicapé - AAH)

Pour le calcul de l'allocation adulte handicap, l'allocataire qui perçoit des pensions de vieillesse ou d'invalidité doit les déclarer une fois par an. La téléprocédure évolue pour permettre la saisie par l'allocataire d'un montant annuel pour les pensions qu'il perçoit une fois dans l'année. Le montant ainsi déclaré est ensuite divisé par 12 par notre système informatique pour le calcul de l'AAH.

ÉVOLUTIONS DE LA DÉCLARATION AVANTAGES VIEILLESSE INVALIDITE (AAH)

Retraite (CARSAT, CNAV, MSA, autres)

Montant

versé par

Ajout d'un bouton "Annuel"

ÉVOLUTIONS DE LA DÉCLARATION AVANTAGES VIEILLESSE INVALIDITE (AAH)

Adaptation du texte
introdudctif

1 ACCES 2 SAISIE 3 RECAPITULATIF 4 FIN

EMILIE DECOUTERE

Sélectionner les avantages vieillesse et invalidité (hors AAH) que vous avez reçus pour :

- le mois de novembre ou décembre 2021 si le paiement est mensuel
ou
- le dernier trimestre 2021 (octobre, novembre, décembre) si le paiement est trimestriel.
ou
- l'année 2021 si le paiement est annuel.

~~Le montant à déclarer est le montant net perçu (avant saisie, retenue et prélèvement à la source).~~

Retraite (CARSAT, CNAV, MSA, autres)

Montant

versé par

[+ Ajouter un montant versé par un autre organisme](#)

Retraite complémentaire (PRO BTP, AG2R, HUMANIS, autres)

Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Pension d'invalidité hors AAH et hors majoration pour aide constante d'une tierce personne

Allocation supplémentaire d'invalidité (ASI)

ÉVOLUTIONS DE LA DÉCLARATION AVANTAGES VIEILLESSE INVALIDITE (AAH)

Evolution concernant certaines catégories de pension (retraite - retraite complémentaire - pension d'invalidité - pension de réversion) :








Pour ces natures l'allocataire peut déclarer plusieurs organismes.

On affiche maintenant un organisme et ils peuvent en ajouter 3 si besoin (4 pensions maximum).

The screenshot shows a digital form for declaring pensions. At the top, there is a checked checkbox labeled "Retraite (CARSAT, CNAV, MSA, autres)". Below this, there are three rows, each representing a different pension type. Each row has a "Montant" (Amount) field and a "versé par" (Paid by) dropdown menu. The first row has a value of 120,00 and the "Trimestriel" (Quarterly) frequency selected. The second and third rows have a value of 0,00 and the "Mensuel" (Monthly) frequency selected. Each "versé par" dropdown menu is highlighted with a red box and contains the text "Sélectionner l'organisme payeur". At the bottom of the form, there is a button with a plus sign and the text "Ajouter un montant versé par un autre organisme", also highlighted with a red box. There are also small trash icons next to the second and third dropdown menus.

ÉVOLUTIONS DE LA DÉCLARATION AVANTAGES VIEILLESSE INVALIDITE (AAH)

L'allocataire peut supprimer un organisme de pension qu'il aurait ajouté à tort, via la corbeille.

versé par	CNAV ou CARSAT (Régime général) 		
Montant	1250,00	Mensuel	Trimestriel Annuel
versé par	MSA (Mutualité Sociale Agricole)  		
Montant	999,00	Mensuel	Trimestriel Annuel
versé par	Services de retraite de l'état  		
Montant	0,00	Mensuel	Trimestriel Annuel
versé par	Sélectionner l'organisme payeur  		

GESTION DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

L'écran "Situation professionnelle" évolue pour les téléprocédures suivantes :

- Nouvelle demande de prime à la naissance et de prestations familiales
- Demande d'aide au logement (DAL)
- Déclaration de changement de situation

Situation professionnelle actuelle ou autre situation

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Sélectionner la situation actuelle

Etudiant avec ou sans activité - Boursier ou non boursier▼

Précisez la situation

Etudiant

Etudiant et activité salariée

Etudiant et activité non salariée

Etudiant hospitalier ?

Depuis le

JJ/MM/AAAA



Vous êtes étudiant boursier ?

Oui

Non

Vous exercez en plus une autre activité ou vous êtes dans une autre situation

Oui

Non

Précédent

Quitter

Continuer plus tard

Continuer

GESTION DES ÉTUDIANTS HOSPITALIERS

Situation professionnelle actuelle ou autre situation

Tous les champs sont obligatoires, sauf mention contraire

Sélectionner la situation actuelle

Etudiant avec ou sans activité - Boursier ou non boursier

Précisez la situation

Etudiant	Etudiant et activité salariée
Etudiant et activité non salariée	Etudiant hospitalier ?

Depuis le

JJ/MM/AAAA

Vous êtes étudiant boursier ?

Oui Non

Vous exercez en plus une autre activité ou vous êtes dans une autre situation

Oui Non

Précédent Quitter Continuer plus tard Continuer

L'éditorial de la bulle d'aide est modifié et ajout de la notion d'étudiant boursier pour le calcul du droit à l'Aide au logement.

Il s'agit d'un statut attribué à des étudiants qui participent à l'activité hospitalière :

- étudiant en médecine à partir de la 1ère année du 2ème cycle
- étudiant en pharmacie à partir de la 5ème année des études pharmaceutiques
- étudiant en odontologie à partir de la 2ème année du 2ème cycle
- étudiant en maïeutique à partir de la 4ème année

DÉCLARATION DE DÉCÈS D'UN ENFANT (LIEN VERS LA DR)

En fin de téléprocédure de déclaration de décès d'un enfant, une rubrique "Le saviez-vous?" est ajoutée.

Un lien permet d'accéder à la consultation de ses ressources et de les déclarer si besoin.

1 MON PROFIL 2 SITUATION 3 RECAPITULATIF 4 FIN

Votre déclaration a bien été enregistrée

Vous pouvez télécharger dès maintenant :

- Recapitulatif de la déclaration de situation de la personne : [Recapitulatif.pdf](#)

ou le faire plus tard dans l'Espace Mon Compte rubrique Mes démarches.

Le saviez-vous ?

Vos ressources sont indispensables pour l'étude de vos droits. Vous pouvez vérifier qu'elles sont bien enregistrées en cliquant [ici](#). Dans le cas contraire, pensez à les déclarer.

Cliquez pour vérifier l'enregistrement de vos ressources

Des questions ?

Vous pouvez suivre le traitement de votre démarche dans l'Espace Mon Compte, rubrique Mes démarches. Pour toute question, vous pouvez contacter votre Caf par [mail](#) ou par [téléphone](#).

Vous pensez avoir fait une erreur ?

Vous pouvez à tout moment informer la Caf que vous vous êtes trompé dans une déclaration ou que vous avez oublié de déclarer une information. Cela s'appelle le droit à l'erreur.

Votre avis compte !

Pour nous aider à améliorer nos services, prenez 2 minutes pour raconter votre expérience sur cette démarche

[Je donne mon avis](#)

[Revenir à Mon Profil](#)

Merci !

